



**Procès-verbal
Assemblée générale des parents (année 2024-2025) de l'école Boucher-De La Bruère
Dans le gymnase
Le jeudi 5 septembre 2024**

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

- L'ouverture de l'assemblée a lieu à 19 h 33.
- O'Neill Langlois, directeur, se présente, ainsi que les membres de l'équipe-École
- Frédéric d'Aragon, président du Conseil d'établissement, souhaite la bienvenue à tous les parents et ouvre l'assemblée
- L'assemblée se déroule dans le gymnase de l'école.
- Il y a environ 50 participants.

2. Désignation d'un ou d'une secrétaire pour la soirée

Mme Jacynthe Touchette se propose pour être la secrétaire.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M d'Aragon présente l'ordre du jour.

Mme Lyne Breton approuve l'adoption de l'ordre du jour.

4. Adoption du procès-verbal du 5 septembre 2023

Mme Jacynthe Touchette propose l'adoption du procès-verbal sans modification, secondée par Mme Élyse Bélanger.

5. Présentation des rôles et fonctions du Conseil d'établissement et bilan 2021-2022

- Une courte vidéo d'environ quatre minutes à propos des rôles et fonctions du conseil d'établissement est présentée aux parents.
- M d'Aragon mentionne la fréquence des rencontres et donne des exemples du mandat du Conseil d'établissement, en présentant brièvement du bilan 2023-2024.

6. Mot de la direction

6.1 Informations générales

- Sécurité aux abords de l'école : M. Langlois, sensibilise les parents à la sécurité aux abords de l'école. L'École travaille en collaboration avec le SPVM et l'organisme l'Anonyme. Il est aussi important que le même message de sécurité soit véhiculé par les parents.
- Identification des vêtements : M. Langlois mentionne l'importance de bien identifier les vêtements et les effets personnels des élèves, car de grandes quantités de vêtements et autre matériel sont perdues chaque année.
- Bénévoles : le bénévolat est très important pour la tenue d'activités diverses à l'école, incluant la bibliothèque. Toute personne intéressée est invitée à communiquer avec le directeur par courriel qui leur fera parvenir un formulaire de vérification d'antécédents judiciaires. Cette vérification est obligatoire pour pouvoir participer à des activités et circuler dans l'école. Les parents sont aussi invités à partager leurs expertises diverses dont pourrait profiter l'école et les élèves. Plus les parents s'impliquent dans l'école, plus elle est vivante et dynamique.

7. Élections des membres au Conseil d'établissement

7.1 Adoption de la procédure d'élection

M d'Aragon explique le déroulement de l'élection.

Un vote est fait à main levée pour déterminer si les votes se feront à main levée ou par vote secret. 28 parents sont en faveur d'un vote à main levée, aucun vote pour le vote secret et aucune abstention.

7.2 Mise en candidature (3 membres parents (mandat de 2 ans), 1 membre parent (mandat de 1 an) et 2 parents substitués)

Membres parents – mandat de 2 ans

Candidatures : Frédéric d'Aragon, Jacynthe Touchette et Sébastien Desmarchais

Vote : élus par acclamation.

Membre parent – mandat de 1 an

Candidatures : Patricia Maisonneuve et Mafoudia Soumah

Vote : 23 pour Patricia Maisonneuve et 10 pour Mafoudia Soumah.

Membres parents substitués

Candidatures : Mafoudia Soumah et Mirna Isabel Cristina Pineda-Ochoa

Vote : Élus par acclamation

7.3 Élection d'un·e représentant·e au comité de parents du CSSDM parmi les membres élus au CÉ

M. Langlois présente brièvement les rôles et responsabilités du représentant du comité de parents du CSSDM. Patricia Maisonneuve se porte volontaire.

8. Paniers de légumes

Mme Touchette et M d'Aragon présente la campagne de financement à venir de vente de paniers de légumes.

11. Période de questions

- Un parent demande s'il est possible d'ajouter des espaces de rangement de vélos

puisque ceux déjà aux abords de l'école sont souvent pleins. M Langlois en prend note et M d'Aragon souligne que c'est le type de dépense qui peut être approuvée par le comité d'établissement.

- Un parent demande s'il y aura des activités parascolaires comme c'est le cas dans d'autres écoles du secteur. M Langlois en prend note tout en expliquant qu'une école de petite dimension comme Boucher-de-la-Bruère a des défis additionnels par rapport à d'autres pour offrir un espace pour la tenue d'activités. Puisqu'on ne peut s'assurer que du personnel sera présent pour mettre le système d'alarme, il faut considérer l'embauche d'un service de sécurité, ce qui fait qu'une école comme la nôtre pourrait ne pas être sélectionnée pour offrir des activités parascolaires.
- Un parent propose de faire des soirées spéciales comme une soirée cinéma avec du popcorn comme forme de financement et moyen d'augmenter le sentiment d'appartenance à l'école. L'idée est prise en note et M d'Aragon explique que ce type d'activités par le passé venait d'initiatives du personnel enseignant.

11. Levée de l'assemblée

Mme Lyne Breton propose la levée de l'assemblée.
M d'Aragon lève l'assemblée à 20 h 32.